

REGLEMENT TRA'ZILLE

Date de l'événement : Samedi 1^{er} Mai et Dimanche 2 Mai 2021

Les termes de ce document sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des dispositions gouvernementales et locales applicables selon de le territoire concerné par l'organisation de l'évènement

Article 1 : Conditions de participation :

La participation aux différentes courses implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Droit à l'image : du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser exclusivement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

L'organisation s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Article 2 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation. Le concurrent s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

Article 3 : Conditions de participation

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass J'aime courir" délivré par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition et délivré par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - o Fédération française handisport (FFH)
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - o Fédération sportive des ASPTT
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSFC)
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- **Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical**

Une autorisation parentale est obligatoire pour les -18ans (à renseigner sur la fiche d'inscription).

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires des épreuves inscrites sur le site internet et le règlement.

Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Article 4 : Sécurité

La sécurité de la course est assurée par l'organisation. La sécurité routière est assurée par les signaleurs mais les coureurs sont tenus de respecter le code de la route. La course bénéficie de postes de secours et médicaux qui pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les coureurs, ni les coureurs avec leur chiens même tenu en laisse.

Article 5 : Descriptifs et détails des courses

Description des parcours :

TRA'ZILLE comprends 5 courses principalement sur sentiers et chemins balisés, courus en semi-autosuffisance pour Le Petit Baigneur, La Serre et L'Ultra Trail du Minervois

Le Petit Cagarol se déroule en intra muros à Azille

Le Cagarol se déroule entre le village et les vignes

Le Petit Baigneur et La Serre traversent le village pour emprunter le chemin de l'ancienne voie de chemin de fer en direction de Rieux Minervois. Bifurcation pour rejoindre la Coume Roumane offrant une belle vue sur les vignes et les domaines vinicoles. Direction vers l'ancienne voie de chemin de fer face au domaine Floris jusqu'au Domaine de Massiac. Après le ravitaillement une petite montée vers la Serre de Beillery où le parcours serpentera à travers les pins pour redescendre vers le Moulin des Nones.

C'est ici que les deux courses se séparent :

Pour Le Petit Baigneur retour vers le village à travers les vignes jusqu'au pied du village avant le raidillon de la rue du Théron et le sprint final.

Pour La Serre une boucle d'environ 4km autour des Salices avant d'emprunter l'ancienne voie romaine vers les Fans où il faudra se diriger vers le Canal du Midi et emprunter le chemin de halage jusqu'au lac de Jouarres. Ensuite reprendre la direction vers le village à travers les oliviers et les vignes.

L'Ultra Trail du Minervois commence par le circuit de La Serre puis se dirige vers La Livinière pour monter jusqu'au site des Meulières à Saint Jean Les Meulières. Puis le tracé suit la crête pour longer les gorges de la Cesse et redescendre sur Cesseras pour remonter vers Fauzan et Lauriole. De là descente jusqu'à Siran et retour vers La Livinière pour reprendre le même tracé jusqu'à Azille en sens inverse.

Le nombre de ravitaillements :

- 2 pour le 11.5Km avec uniquement de l'eau au km 5.5 et un ravitaillement complet à l'arrivée avec buvette
- 3 pour le 25km. Le premier est le même que pour le 11.5km. Le second au km 14.5 est un ravitaillement complet et le dernier à l'arrivée sera complet.

- 6 pour l'Ultra Trail du Minervois de 80km :

1. Km 14.5
2. Km 31 en arrivant à La Livinière
3. Km 44 au parking sur la D182 et poste de secouristes
4. km 61 à Lauriole
5. km 75 à La Livinière (le même que le 2^{ème} du km 31)
6. Km 82 à l'arrivée.

Il est conseillé au coureur de prendre en charge une partie de son ravitaillement avec une réserve d'eau si les ravitaillements ci-dessus ne sont pas satisfaisant à son goût pour le Petit Baigneur et La Serre. Pour l'Ultra Trail du Minervois se référer à l'article 6. Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

Distances maximales par catégorie d'âge :

A partir de 2020 la FFA prend en compte le km effort pour les distances maximales par catégories d'âge.

Le km d'effort est calculé de la manière suivante : distance (km) + dénivelé positif (m) x 10

Exemple : parcours de 10km avec un dénivelé positif de 300m la distance équivalente est de
 $10+(300 \times 10) = 13\text{km}$

- Le Petit Cagarol 800m ouverte de 6 à 11 ans
- Le Cagarol 3km ouverte à partir de 12 ans
- Le Petit Baigneur, Trail découverte de 11.5km (180m D+) ouverte pour les masters, seniors, espoirs, juniors, cadets à partir de 16 ans
- La Serre Trail court de 25km (280m D+) ouvert pour les masters, seniors, espoirs à partir de 20 ans
- L'Ultra Trail du Minervois de 82km (1500m D+) ouvert pour les masters, seniors, espoirs à partir de 20 ans
- La Randonnée : les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable

Article 6 : Assistance, matériel obligatoire et barrières horaire pour l'Ultra Trail du Minervois de 82km

Assistance :

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle.

Cependant, des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours et signalés sur les cartes détaillées des courses.

Aucune assistance extérieure à l'organisation n'est autorisée, tout au long du parcours.

Aucun ravitaillement n'est autorisé en dehors de ceux mis en place par l'organisation (et des vivres que chacun emporte avec lui).

Il est interdit de prendre, déposer ou changer du matériel durant la course.

Toute infraction à ces règles fera l'objet d'une pénalité d'une heure.

Matériel obligatoire : il y aura des contrôles au retrait des dossards et pendant la course, mais avant tout ce matériel est obligatoire pour votre sécurité.

- Gobelet (aucun verre ne sera fourni aux les ravitaillements)
- Boisson 1 litre minimum
- Vivres
- Coupe-vent
- Couverture de survie
- Sifflet
- Téléphone

Nous recommandons en cas de mauvais temps :

- Veste imperméable
- "buff" ou bonnet, gants, etc

Barrières horaires :

25^{ème} km à 9h45

44^{ème} km à 13h00

61^{ème} km à 15h30

Arrivée à 19h00

Les coureurs dépassant les barrières horaires se verront retirés leur dossard et rapatriés vers l'arrivée dès que possible en voiture.

Article 7 : Inscriptions

Par Internet : https://www.ats-sport.com/inscriptions.php?id_epreuve=6517

- Paiement sécurisé et certif téléchargé. **Les inscriptions par internet seront closes le 16/04/2021 à 18h.**

Votre inscription ne sera définitive que si elle est accompagnée de l'autorisation médicale, des frais d'inscription et accord parental pour les mineurs. Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française). Une autorisation parentale pour les participants mineurs au jour de l'épreuve est obligatoire.

- **En vous rendant à l'association Azille Accueil 27Bis rue Pol Lapeyre 11700 Azille**, avant le 16/04/2021 pour l'Ultra Trail du Minervois et le 30 Avril pour les autres courses, muni des documents obligatoires citées dans le règlement.
- **Pour l'Ultra Trail du Minervois aucune inscription le jour de la course. Les inscriptions en ligne seront closes au 16 Avril.**
- **Le jour de la course** à partir de 7h30 (si dossards encore dispos) au foyer d'Azille. Fin des inscriptions à 8h30 avec les pièces obligatoires citées dans le règlement.

Article 8 : Retrait des dossards, heures de départ et récompenses :

Le retrait de dossard peut s'effectuer soit :

1. Vendredi 30 Avril 2021 de 9h à 17h au bureau d'Azille Accueil en face de la mairie.27Bis allée Pol Lapeyre 11700 Azille 04 68 91 59 61
2. Samedi 1^{er} Mai 2021 de 9H00 à 12h00 au Foyer d'Azille
3. Dimanche 2 Mai 2021
 - 5h00 à 6h00 au Foyer d'Azille pour l'Ultra Trail du Minervois
 - 7h30 à 9h00 : inscriptions sur place et retraits des dossards pour le Petit Baigneur 11.5km et La Serre 25km

Remise d'un cadeau à tous les participants

Remise des récompenses pour les trois premiers et premières au scratch et aux premier et première de chaque catégorie d'âge, Il n'y aura pas de cumul. Remise des prix à partir de 13h30

Date, départs et horaires

Les départs et arrivées sont positionnés au Foyer d'Azille Avenue du 19 Mars 11700 Azille

Samedi 1^{er} Mai

- **10h00 la Randonnée**
- **10h30 Le Petit Cagarol 800m**
- **10h45 Le Cagarol 3km**

Dimanche 2 Mai

- **6h30 L'Ultra Trail du Minervois - 82 km**
- **10h00 La Serre - 25 km.**
- **10h30 Le Petit Baigneur - 11.5Km**

Article 9 : Frais d'inscription

- La Randonnée..... 5€
- Le Petit Cagarol 4€
- Le Cagarol..... 4€
- Le Petit Baigneur.....12€ pour inscriptions en ligne et 15€ sur place
- La Serre.....20€ pour les inscriptions en ligne et 25€ sur place
- Ultra Trail du Minervois (uniquement inscription en ligne)
 - 45€ avant le 31 Janvier 2021
 - 55€ avant le 28 Février 2021
 - 65€ à partir du 1^{er} Mars 2021

En cas d'annulation de la course en cas de force majeure les inscriptions seront remboursées en intégralité

Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance pour les conséquences de sa responsabilité civile,

Individuelle accident : Il est hautement recommandé aux participants (notamment les non licenciés à une fédération sportive) de souscrire au préalable une assurance individuelle accident et de vérifier que l'étendue de la garantie est suffisamment adaptée à leurs besoins.

Domage matériel : l'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants et ce, même si elle en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement

Article 10 : Développement durable et respect de l'environnement

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement en suivant le parcours indiqué et à ne jeter aucun déchet dans la nature (des zones de propreté sont prévues aux points de ravitaillement).

Article 11 :

Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être mis sur la poitrine et visible durant toute la course.

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné Dr _____, Docteur en médecine,

certifie que l'examen de M/Mme _____

Date de naissance : _____ Age au 14/06/2020 : _____

ne révèle pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Certificat établi à : _____

Date: _____ Signature du Médecin : _____

Tampon du médecin :